



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
jeudi 15 septembre 2022



## MEMBRES PRESENTS

### Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

### Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président  
Mireille GUEZENEC  
Jean-Claude TREMINTIN  
Virginie RECHAIN  
Diane MICHOUDET  
Nicolas PUJOL  
Rafael MAYCHMAZ  
~~Irène DOUTSAS~~

### Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ  
~~Xavier CROSNIER LECONTE~~  
Vincent NOEL  
Catherine PERRAUDEAU  
~~Alain RAVAILLER~~  
Henri ROISIN  
Gisèle THOMAS  
Marc TIHY

### Le pouvoir suivant a été donné :

Alain RAVAILLER à Gisèle THOMAS

### Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé  
Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION :</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Signature contrats .....	4
2. Aide sociale légale .....	5
3. Aide sociale extra-légale .....	6
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>6</b>



## A. DELIBERATION :

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 58 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Signature contrats

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N°59 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la SARL « Cirque à l'Ancienne », représentée par Monsieur Grégory FOURNIER, Directeur Commercial, pour la sortie de fin d'année qui se déroulera le mercredi 14 décembre 2022.

Le coût de cette prestation s'élèvera à 35 € TTC (trente-cinq euros TTC), par personne pour un groupe de 317 personnes maximum (dont 6 places « accompagnateur » offertes et 7 places « chauffeur » offertes).

Un acompte de 2128 € TTC sera versé dès signature du contrat, conformément à la facture d'acompte. Le solde sera payé sur présentation de la facture de solde, après la prestation au vu du nombre réel de participants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°60 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Société « LECOINTE TRAITEUR » rue Gay Lussac – Les Portes de l'Ouest - 76150 LA VAUPALIÈRE, représentée par Monsieur Steven LECOINTE, pour la réalisation du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 10 décembre 2022, au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le coût de cette prestation est fixée comme suit pour un nombre de 420 personnes au maximum :

- ✓ de 280 à 349 convives : 52,65 € TTC par personne.
- ✓ de 350 à 379 convives : 51,95 € TTC par personne.
- ✓ de 380 à 399 convives : 50,95 € TTC par personne.
- ✓ de 400 à 420 convives : 50,60 € TTC par personne.

et sera payé sur présentation de la facture après la prestation (le nombre de personnes, confirmé deux semaines avant la manifestation, sera le nombre pris en compte pour la facturation).

La délibération est adoptée à l'unanimité



**N°61 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer avec la Croix-Rouge Française représentée par Madame Frédérique SIDOIS, une convention relative à la participation de la Croix-Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours pour le Repas de l'Amitié offert aux seniors de Saint-Cloud, qui se déroulera samedi 10 décembre 2022 au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°62 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat général de représentation avec la SACEM, pour payer les droits d'auteur inhérents à l'animation musicale du Repas de l'Amitié, offert aux seniors de Saint-Cloud, qui se déroulera samedi 10 décembre 2022.

Le coût de la dépense correspondante sera payée après envoi de la facture par la SACEM, après la manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°63 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer le devis et les Conditions Générales de Vente établis par la SARL « Autocars FH Tourisme », relatifs à la location de 6 cars pour la sortie du mercredi 14 décembre 2022.

Le coût de la prestation s'élèvera à 4 321,38 € et sera payé sur présentation de la facture après la prestation.

La délibération est adoptée par 13 voix « pour » et 1 abstention (Monsieur Jean-Claude TREMINTIN)

➤ **Jean-claude TREMINTIN** s'étonne de la mention rédigée par le transporteur sur le devis : « *Nous informons notre clientèle que les tarifs sont susceptibles d'être ré-évalués en fonction des circonstances économiques* ».

**Jean-Christophe PIERSON** explique que cette précision est due à l'incertitude concernant le coût du carburant dans les mois à venir. L'Etat aide les particuliers, mais pas les sociétés.

**Jean-Claude TREMINTIN** estime que cette mention est malvenue compte tenu de la faible distance kilométrique à parcourir et par suite, du faible surcoût financier qui pourrait être engendré pour le transporteur.

**Jean-Christophe PIERSON** pense qu'il s'agit d'une précision « standard » notée sur tous les devis, quel que soit le kilométrage contractualisé.

## 2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

**N° 64** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** note qu'il s'agit d'un renouvellement de prise en charge. Jusqu'à quand des renouvellements pourront-ils être acceptés ?

**Jean-Christophe PIERSON** explique que les renouvellements de prise en charge par l'Aide Sociale Départementale seront acceptés tant que la situation de l'utilisateur répondra aux critères d'octroi.



**N° 65** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **3. Aide sociale extra-légale**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer le secours suivant :

**N° 66** : secours financier de 578,30 € pour régler des frais de cantine.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **D. QUESTIONS DIVERSES**

### 1- SST8

- **Mireille GUEZENEC** note qu'aucun dossier n'est soumis par une assistante sociale du SST8, alors que le précédent Conseil d'Administration du CCAS remonte à 3 mois...
- **Claude BOGACZ** précise que la Croix Rouge n'a reçu aucune demande alimentaire du SST8 depuis le 1<sup>er</sup> septembre, hormis 3 demandes de renouvellement.
- **Catherine PERRAUDEAU** explique que dans le cadre de sa prise de fonction en tant que coordinatrice de la Maison de l'Amitié, Cécile TOURON a rencontré les cadres du SST8 ; la rencontre a été positive.
- **Jean-Christophe PIERSON** a rencontré l'association ACTIVE-FARAIDE qui lui a signalé faire face à une difficulté croissante de recrutement de personnes en ré insertion. Il ne pense pas que pour autant la situation sociale s'améliore au point de générer moins de sollicitations des services sociaux.
- **Vincent NOEL** confirme que lors des permanences de la Société Saint-Vincent-de-Paul, de nombreuses sollicitations spontanées émanent directement des usagers. Il est vraiment regrettable de constater le peu de dépenses réalisées sur les imputations « secours » du CCAS au regard du budget voté.

### 2- Réfugiés Ukrainiens

- **Jean-Christophe PIERSON** observe que se multiplient les retours vers l'Ukraine des personnes accueillies à Saint-Cloud.
- **Claude BOGACZ** confirme ce mouvement qui était perceptible dès le mois de juillet. Beaucoup sont motivés par le besoin de revoir la famille restée en Ukraine.

### 3- Divers

- **Mireille GUEZENEC** explique que vont se dérouler au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, de nouveaux ateliers du PRIF, dédiés aux récemment retraités. Ces ateliers sont ouverts aux Clodoaldiens, mais aussi aux habitants des communes voisines. Il ne faut pas hésiter à en faire part autour de soi.

**Jean-Christophe PIERSON** précise que la mise en place de ces ateliers découle d'un des besoins identifiés par l'ABS. Il informe d'une autre action découlant des besoins identifiés par l'ABS : la Journée de la Famille qui se déroulera ce samedi 17 septembre.



- **Jean-Claude TREMINTIN** demande que soit bien relayée sur le site de la Ville l'information concernant les lieux de vaccination COVID.

Il demande également si des sociétés de déménagement à même entre autres, de « vider » un logement suite à un décès, sont identifiées afin que leurs coordonnées soient communiquées à des usagers qui demanderaient conseil.

**Catherine PERRAUDEAU** cite « La Ressourcerie » à Suresnes qui accepte mobilier et autres, mais ne se déplace effectivement pas.

**Jean-Christophe PIERSON** propose que les différentes entreprises qui ont pu être identifiées par les uns et les autres soient listées dans le livret « aide aux démarches suite à un décès » publié sur le site de la Ville.

En fin de séance, **Monsieur le Maire** vient saluer les membres du Conseil d'Administration et les remercier de leur investissement au sein de cette instance.

Nombreux sont ceux qui lui font part de leur irritation face au manque de dossiers soumis par une assistante sociale du SST8.

**Monsieur le Maire** explique que cette problématique est commune à plusieurs départements. Suite à l'Audit qui a eu lieu auprès des Villes, un nouveau Directeur Adjoint du Pôle Solidarité départemental a été nommé. Il semblerait que l'organisation en « mutualisation » des missions de chaque professionnel, quelle que soit sa spécificité (assistante sociale, travailleur social à l'Aide Sociale à l'Enfance, éducateur... ) soit en voie d'être revue. Cela permettra certainement au Conseil Départemental de recevoir d'avantage de candidatures sur les postes vacants, et de pérenniser les travailleurs sociaux recrutés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

- **jeudi 13 octobre 2022**, salle des Mariages, à 18 heures